

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 février 2015

L'an deux mille quinze, le 04 février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle de la Mairie.

Présents: M. BORDES Denys, Mme CANDELON Pierrette, M. DONNET Christian, Mme FAISANT Isabelle, Mme GUYON LE BOUFFY Hélène, Mme WINGTAN Véronique.

Absents Excusés : Mme BORDES Stéphanie, Mme VILLADIEU Claudine, M. SERRES Christian.

Absent : Monsieur CORBIERE Bernard

Mme BORDES Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur BORDES Denys
Mme VILLADIEU Claudine a donné pouvoir à Mme FAISANT Isabelle.

Madame CANDELON Pierrette a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1°) Embauche Agent Technique Communal :

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 27 août 2014, il lui avait été demandé de s'entretenir avec Monsieur BONAVENTURE pour une éventuelle reprise d'une activité accessoire à sa retraite. Il indique que celui-ci a renoncé à cette possibilité.

Ainsi,

Vu le départ à la retraite de Monsieur BONAVENTURE occupant l'emploi d'agent d'entretien d'une durée hebdomadaire de 10h00h depuis le 31 août 2014 ;

Vu la délibération en date du 05 février 1992, portant création de cet emploi d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 10 heures ;

Conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il conviendrait d'autoriser le Maire à recourir à un agent non titulaire à compter du 01 mars 2015 ;

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

2°) Reclassement indiciaire des agents non-titulaires au 01 février 2015 :

Monsieur le Maire indique que les textes portant réforme des carrières des fonctionnaires relevant de la catégorie C et B prévoient une refonte des grilles indiciaires de ces catégories en 2015. Cette réforme, s'applique d'office aux agents titulaires et ceux-ci bénéficient d'un reclassement automatique de leur indice de rémunération.

En ce qui concerne les agents contractuels de droit public, ce reclassement ne s'applique pas de plein droit et nécessite une décision du Conseil Municipal si celui y est favorable.

Les Agents concernés sont Monsieur BENECH Daniel et Madame LOUIS Isabelle qui seraient alors rémunérés par référence à l'indice Brut 340 (indice majoré 321).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- Valide à compter du 01 février 2015, <le reclassement indiciaire de Monsieur BENECH Daniel et Madame LOUIS à l'indice Brut 340 (indice majoré 321) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats respectifs des deux agents.

3°) Aménagements urbains : Relevé topographique complémentaire XMGE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'aménagements urbains.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser une mission complémentaire pour un relevé topographique.

Il propose de désigner le bureau d'études XMGE pour un montant total de 1350 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Président de la SEMATEG à signer le contrat avec le bureau d'études XMGE.

4°) Projet Global de Réhabilitation Energétique des trois logements communaux : Lancement de la consultation :

Monsieur le Maire rappelle que par décision en date du 27 août 2014 le Conseil Municipal a validé le projet global de réhabilitation énergétique des trois logements communaux pour un montant total de 60 411,56 € HT.

Il indique que ce projet a d'ores et déjà obtenu des subventions de la part de la réserve parlementaire et du Conseil Régional.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux de réhabilitation énergétique des trois logements communaux,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour le marché public correspondant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes.

5°) Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que toute occupation du domaine public à des fins privatives doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique au réseau de télécommunication exploité par Orange, pour lequel le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, en fixe les modalités d'application.

Monsieur Le Maire propose de fixer pour l'année 2015 les montants unitaires dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la base de tarification suivante :

Artères aériennes : 9,390 km x 53,66 € = 503,86 €

Artères sous-sol : 6,954 km x 40,25 € = 279,89€

Emprise au sol : 1,50 m² x 26,83 € = 4024 €

Total arrondi de la Redevance = 824,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes

6°) Rénovation des systèmes d'assainissements des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit rénover les systèmes d'assainissement de la mairie, et du logement de l'ancienne école. Il indique les travaux doivent être réalisés avant la fin juin 2015 et que le montant estimé des travaux s'élève à 16 225,24 € HT. Ceux-ci peuvent être subventionnés à hauteur de 8 400,00 € par l'Agence Adour Garonne dans le cadre d'un programme intercommunal porté par la Communauté de Commune de la Lomagne Tarn et Garonnaise.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux de rénovation des systèmes d'assainissement du bâtiment de la mairie et du logement de l'ancienne école ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offre pour le marché public correspondant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document conséquence des présentes.

7°) Programme voirie 2015 :

Monsieur Denys BORDES présente le chiffrage du programme voirie 2015 :
sur la VC n°5 : en bas de Latroque jusqu'à la limite de la commune de St-Créac pour un montant estimatif de 11 050,00 € HT.

sur la VC n°6 : et n°6. Entre la RD88 et le lieu-dit « Seteng » pour un montant estimatif de 7630,00 € HT.

Après examen, le Conseil Municipal :

Valide le programme voirie 2015 tel que présenté ci-dessus pour un montant total de 18 680,00 € HT

Décide d'inscrire la dépense au futur BP 2015

Autorise Monsieur le Maire et l'Adjoint en charge de la voirie à signer tout document conséquence des présentes.

Le chiffrage pour le chemin de Gauran sera fait ultérieurement par l'entreprise Baiotto et présenté lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

Logement de la poste :

Deux paires de volets sera à faire refaire au logement de la poste.

Panneau d'affichage :

Renseignement sera pris pour faire faire des devis pour installer un panneau d'affichage ouvert dans le village

La séance est levée à 23h30

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 04/02/2015:

- *Délibération N° 2015-04/02-01 : Délibération autorisant le Maire à recourir à un agent non titulaire dans une commune de moins de 1000 habitants pour un emploi inférieur à 50%.*
- *Délibération N° 2015-04/02-02 : Reclassement indiciaire des agents non-titulaires au 01 février 2015*
- *Délibération N° 2015-04/02-03 : Aménagements urbains : Relevé topographique complémentaire XMGE*
- *Délibération N° 2015-04/02-04 : Projet Global de Réhabilitation Energétique des trois logements communaux : Lancement de la consultation*
- *Délibération N° 2015-04/02-05 : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2015*
- *Délibération N° 2015-04/02-06 : Rénovation des systèmes d'assainissements des bâtiments communaux*
- *Délibération N° 2015-04/02-07 : Programme voirie 2015*

Signatures Membres du Conseil Municipal :

TRIFFAULT Claude	MAIRE	
BORDES Denys	1er Adjoint	
FAISANT Isabelle	2ème Adjoint	
VILLADIEU Claudine	3ème adjoint	Absente Excusée
BORDES Stéphanie	Conseiller	Absente Excusée
CANDELON Pierrette	Conseiller	
CORBIERE Bernard	Conseiller	Absent
DONNET Christian	Conseiller	
GUYON LE BOUFFY Hélène	Conseiller	
SERRES Christian	Conseiller	Absent Excusé
WINGTAN Véronique	Conseiller	